



Un métier

L'éducateur spécialisé concourt à l'éducation d'enfants et d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant un handicap, des troubles du comportement ou qui ont des difficultés d'insertion. Par le soutien qu'il apporte et par les projets qu'il élabore, il aide les personnes en difficulté à restaurer ou à préserver leur autonomie, à développer leurs capacités de socialisation, d'intégration et d'insertion. Il favorise également les actions de prévention. Son intervention se situe aussi bien dans le champ du handicap, de la protection de l'enfance, de l'insertion sociale et professionnelle, de la prévention spécialisée. Il est également de plus en plus appelé à intervenir dans le cadre de projets de développement local.

Aptitudes

- Une grande attention aux problèmes sociaux et humains
- La capacité à travailler en équipe
- La créativité
- Le sens des responsabilités
- L'engagement personnel
- Une capacité d'écoute
- Un solide équilibre psychologique

Exercice professionnel

Aujourd'hui 63 000 éducateurs spécialisés exercent leur activité dans les domaines de l'action sociale ou médico-sociale. Ils sont essentiellement employés par les associations extrêmement actives dans le champ de l'éducation spécialisée, mais aussi par les collectivités locales (départements et communes) et divers organismes d'accueil spécialisé.

Lieu d'exercice

Leurs compétences sont sollicitées :

en milieu ouvert : club de prévention, action éducative en milieu ouvert (AEMO), aide sociale à l'enfance, centres sociaux...

en établissement, que ce soit en internat ou en externat : foyers de jeunes travailleurs, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), instituts médico-éducatifs, centres d'hébergement et de réinsertion sociale...

Evolutions professionnelles

Avec de l'expérience professionnelle et une formation complémentaire, l'éducateur spécialisé peut exercer des fonctions de chef de service ou de direction d'établissements.

Rémunération

Salaires bruts 1er février 2007

Secteur public
1392 € en début de carrière
2416 € en fin de carrière

Secteur privé
1574 € en début de carrière
2762 € en fin de carrière